## **COUR SUPÉRIEURE**

"Chambre commerciale"

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-11-035277-090

DATE: LE 11 JANVIER 2013

SOUS LA PRÉSIDENCE DE : Me CHANTAL FLAMAND

REGISTRAIRE

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE :

SOLEV INC.

Débiteur (Débitrice)

et

**RSM RICHTER INC.** 

**Syndic** 

## JUGEMENT LIBÉRANT LE SYNDIC

- [1] LA COUR, saisie de la demande de libération de RSM RICHTER INC., syndic des biens de SOLEV INC., débiteur (débitrice);
- [2] VU la demande du syndic, l'affidavit à l'appui de la demande et les pièces annexées;
- [3] VU les dispositions de l'article 41(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;

JF 0200

500-11-035277-090 PAGE : 2

[4] ATTENDU que le syndic s'est engagé à conserver tous les livres, registres et documents relatifs à l'administration de l'actif, conformément à l'article 68 des Règles régissant la faillite;

- [5] PAR CES MOTIFS:
- [6] **ORDONNE** que le syndic soit libéré et que soit dégagée la garantie qu'il a fournie relativement aux biens du débiteur (de la débitrice).

**COPIE CONFORME** 

GREFFIÈRE ADJOINTE

(Signé): CHANTAL FLAMAND

REGISTRAIRE

/so